



AGENT ET TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE RÉSEAUX EXTÉRIEURS



Avec lui, les coupures de courant ou de téléphone sont limitées dans le temps ; plus de rues mal éclairées !

Accessible en 1^{er} emploi avec un BEP ou un BAC (agent)

L'Agent de maintenance intervient en équipe sur les réseaux extérieurs de transport et de distribution d'électricité, d'éclairage public et de régulation du trafic, de télécommunications ou de transports urbains.

Le Technicien de maintenance assure la responsabilité d'un ou plusieurs sites. Il en assure la gestion et manage pour ce faire une équipe d'agents de maintenance dont il coordonne le travail.

L'activité de maintenance intervient soit :

◆ **de façon corrective**, pour réparer l'installation à la suite d'une panne ou de dégâts liés à des aléas climatiques (orages ou tempêtes, inondations, incendies);

La maintenance corrective par définition n'est pas prévisible dans le temps ni dans l'espace ce qui impose de s'assurer de la disponibilité du personnel d'intervention en établissant "des temps d'astreintes" hors des horaires réguliers de travail, notamment les week-ends, jours fériés et de nuit.

◆ **de façon préventive**, avant que les équipements ne tombent en panne. Dans ce cas la maintenance consiste à changer un ensemble de matériels ou de composants, toujours en état de fonctionnement au moment de l'intervention mais dont il est prévisible que les fonctionnalités ne sont plus optimales et pour lesquelles il revient moins cher de procéder au remplacement d'ensemble plutôt qu'au fil de l'eau ce qui engendrait une multiplication des interventions et donc un surcoût.

C'est notamment le cas dans le domaine de l'éclairage, où l'on préfère changer durant la même intervention l'ensemble des ampoules, plutôt qu'au coup par coup.

CADRES SPÉCIFIQUES DE TRAVAIL

En fonction de sa spécialisation, l'agent et le technicien de maintenance interviennent sur les installations de :

- ◆ lignes et réseaux extérieurs
- ◆ d'éclairage public et régulation du trafic
- ◆ de télécommunications
- ◆ d'électrification des voies ferrées et de transport urbain.

ACTIVITES PRINCIPALES

Le déplacement et la manipulation de charges sont parfois nécessaires. Parfois réalisés en urgence ou dans des configurations inconfortables, les conditions d'intervention imposent le strict respect des règles de sécurité, les travaux s'effectuant souvent en hauteur et parfois sous tension.

L'Agent procède à la maintenance corrective ou préventive de tout ou partie d'éléments ou ensembles électriques (pose de pylônes et de lignes électriques, armoires électriques, compteurs...),





électromécaniques (réparation de bobines, moteurs...), parfois électroniques. Il intervient, à partir de plans et de schémas électriques, sur des équipements, installations et matériels.

Les compétences techniques de base consistent à **localiser et diagnostiquer la panne ou l'anomalie**, d'origine électrique en basse, moyenne ou haute tensions, électromécanique, électronique puis à **réparer**, par remplacement ou remise en état, les éléments ou organes défectueux.

L'autre volet de l'activité est de **contrôler et de vérifier** les équipements, installations et matériels, aux différents stades d'intervention, à l'aide d'appareils de mesure, de procéder aux essais ou aux tests de fonctionnement. Enfin, de rendre compte oralement et par écrit de l'intervention. Chaque intervention doit être consignée, annotée d'observations permettant d'assurer un suivi dans le temps des installations.

Le Technicien de maintenance, en tant que manager et gestionnaire est responsable des opérations. A ce titre, il établit des plans de maintenance préventive, met en oeuvre les moyens de gestion de la maintenance assistée par ordinateur, propose des améliorations afin de réaliser des gains (sous forme d'économies et d'amélioration de performances) pour gagner en **efficacité énergétique**.

L'agent et le technicien de maintenance peuvent être également amenés à effectuer des travaux à partir de matériels neufs (pose, installation, modification, câblage électrique), des visites systématiques de maintenance préventive ou encore des tâches de télésurveillance.

L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Les capacités d'autonomie, d'initiatives et les compétences techniques de l'agent de maintenance peuvent lui permettre d'accéder au poste de Technicien de maintenance.

Une fois parvenu à ce niveau, le Technicien peut avoir accès au poste de Responsable de maintenance de site.

LES INTERLOCUTEURS

Représentant de l'entreprise auprès des clients, il doit être capable de s'imposer grâce à ses compétences et sa persévérance.

Le Technicien saura plus particulièrement écouter le client, justifier les choix techniques, préconiser d'éventuelles solutions plus performantes afin de gagner en efficacité énergétique.

Les clients sont les représentants des collectivités locales, de grandes entreprises publiques ou privées de distribution électrique ou de transport (RTE, EDF, RFF, SNCF, RATP, France Télécom...).

LES APTITUDES ET QUALITÉS REQUISES

- ◆ Connaître les bases d'une ou des **technologies connexes** (automatisme, électronique, informatique industrielle, pneumatique, hydraulique, soudage...). S'il est amené à travailler dans les réseaux de communication, de solides connaissances en **informatique** sont un plus ;
- ◆ Posséder une expérience du **conseil** en clientèle et donc posséder un sens développé du **relationnel** ;
- ◆ En ce qui concerne le Technicien, posséder le **sens des responsabilités** ;
- ◆ Faire preuve d'**initiatives** et d'anticipation ;
- ◆ **Mobile**, il est souvent en déplacement ;
- ◆ Être **organisé** et **déterminé** ; être capable de **se conformer**, avec rigueur, **aux normes** de sécurité ;
- ◆ Différencier les couleurs ;
- ◆ Suivre des processus logiques et méthodologiques ; par exemple pour rechercher les dysfonctionnements et proposer les solutions les plus adéquates ;
- ◆ Echanger fréquemment des informations avec l'utilisateur et les équipes d'intervention ;
- ◆ **S'adapter** aux technologies et matériels nouveaux.

LE CURSUS

Pour Agent de maintenance : ce métier est accessible en premier emploi principalement à partir de formations de niveau V ou IV (CAP, CFPA, BEP option électricité, électromécanique, Bac professionnel maintenance ou installations électriques, Bac STI).

Pour Technicien de maintenance : ce métier peut être abordé en étant titulaire d'un niveau Bac + 2 ou BTS.

Des connaissances en électronique sont de plus en plus appréciées.